



CP ANCIC du 6 mars 2024 : Inscription de l'IVG dans la Constitution

L'ANCIC se réjouit de voir l'IVG inscrite dans la Constitution française après un vote historique, à un large consensus, des parlementaires réunis en congrès à Versailles ce lundi 4 mars 2024.

Il s'agit d'un signal positif fort, universel, dont nous sommes fier.ère.s à l'ANCIC, association qui œuvre, depuis 1979 à :

- L'évolution de la législation autour de la santé sexuelle, l'IVG et la contraception,
- L'organisation de journées de formation et de réflexion pour les professionnel.le.s en lien là aussi avec l'IVG, la contraception et la santé sexuelle,
- L'amélioration de la prise en soin des femmes en demande d'IVG en France.

La déclaration du chef de l'Organisation Mondiale de l'OMS : « Nous saluons la décision de la France de garantir les droits des femmes et de leur sauver la vie » ajoutant, « l'avortement sans risque fait partie des soins de santé » résume pleinement notre point de vue.

Pour garantir le droit, la liberté de réaliser une IVG, il est indispensable que toutes les femmes, sur l'ensemble des territoires métropolitain et ultramarins :

- Aient accès à l'IVG dans les 5 jours et
- Puissent choisir les différentes méthodes d'IVG
- Avec une qualité d'accueil et de soins optimale

Ce n'est toujours pas le cas en France en 2024!

Trop de difficultés existent, perdurent, apparaissent (Nous pouvons citer la valorisation insuffisante de l'acte d'IVG, la fermeture de nombreux centres d'IVG, la difficulté pour les sages femmes d'être reconnues dans le secteur de l'IVG, le poids des anti IVG....).

La résolution de ces difficultés passe par :

- Une meilleure et véritable formation des professionnel.le.s de santé à la santé sexuelle et à l'IVG dans leur cursus universitaire
- Une réelle attractivité des statuts de ces professionnel.le.s
- Des centres dédiés avec les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement

- Une reconnaissance de l'activité d'IVG au même titre que les autres champs de la gynécologie et de l'obstétrique
- Des moyens aux associations qui œuvrent pour les Droits des femmes, associations sans lesquelles l'accès à l'IVG, la contraception et la santé sexuelle n'en serait pas là où elle en est aujourd'hui

L'application concrète du droit à l'IVG reste notre cheval de bataille et comme Simone de Beauvoir, nous savons que « nous devons rester vigilantes notre vie durant » et que ce vote ne suffira pas à garantir le Droit constitutionnel à l'avortement.

Le CA de l'ANCIC